

K.S./
REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice - Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

D E C R E T

DECRET D/2002 061/PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER
A LA COUR SUPREME

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N° D/99/004/PRG/SGG du 08 mars 1999, portant nomination du Premier
Ministre ;

VU le Décret N°D99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, modifié par les Décrets
N°D/2000/007/PRG/SGG du 25 janvier 2000, N°D/2000/046/SGG/PRG
du 03 juin 2000 et le N°050/PRG/SGG du 07 juin 2000 nommant les membres
du Gouvernement ;

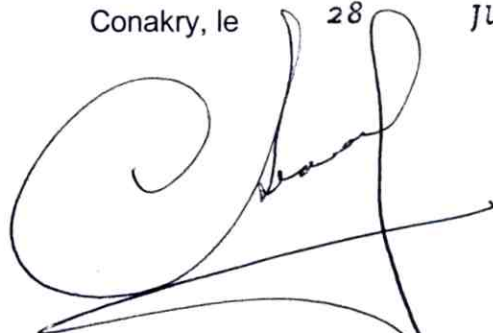
VU le Décret N°D/2000/049/PRG/SGG du 07 juin 2000 portant modification de la structure du
Gouvernement ;

D E C R E T E,

Article 1^{er} : Monsieur Mamadou Djouldé DIALLO, Magistrat Référendaire précédemment
Coordonnateur Général des travaux à la Chambre des Comptes est nommé Conseiller Maître
à ladite Chambre.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera
enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 28 JUIN 2002



GENERAL LANSANA CONTE